



**Communiqué Final de la 78^{ème} Session ordinaire de la Commission Africaine des
Droits de l'Homme et des Peuples**

Session virtuelle
23 février - 8 mars 2024

1. La Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (la Commission) a tenu sa 78^{ème} Session ordinaire (la Session) virtuellement, du 23 février au 8 mars 2024.
2. La Session a été présidée par l'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président de la Commission, assisté par l'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, Vice-présidente.
3. Dans son allocution d'ouverture, le Président de la Commission a formulé ses vœux de nouvel an aux Commissaires, au Secrétariat et à toutes personnes participant à cette session. Il a souhaité, pour la Commission, des succès plus significatifs dans ses missions sur le continent africain, au cours de cette année 2024. Il a enfin souhaité des travaux fructueux pour la session en cours.
4. Les membres suivants de la Commission ont participé à la Session :
 - i. L'Honorable Commissaire Rémy Ngoy Lumbu, Président ;
 - ii. L'Honorable Commissaire Janet Ramatoulie Sallah-Njie, Vice-présidente ;
 - iii. L'Honorable Commissaire Solomon Ayele Dersso;
 - iv. L'Honorable Commissaire Hatem Essaïem ;
 - v. L'Honorable Commissaire Maria Teresa Manuela ;
 - vi. L'Honorable Commissaire Mudford Zachariah Mwandenga ;
 - vii. L'Honorable Commissaire Marie Louise Abomo ;
 - viii. L'Honorable Commissaire Ourveena Geereesha Topsy-Sonoo ;
 - ix. L'Honorable Commissaire Idrissa Sow ;
 - x. L'Honorable Commissaire Litha Musyimi-Ogana ; et
 - xi. L'Honorable Commissaire Selma Sassi.
5. La Commission a adopté son ordre du jour, avec des amendements.



6. La Commission a examiné et adopté le Rapport du Président sur les réunions des organes délibérants de l'Union Africaine, comprenant également un Rapport de la présidence de l'Architecture Africaine de Gouvernance -Architecture Africaine de Paix et de Sécurité.
7. La Commission a examiné en plénière et adopté avec amendements, les rapports présentés, au sortir des réunions tenues dans la même période par ses divers Groupes de Travail, tel qu'indiqué ci-dessous :
 - i. Rapport de la réunion du Groupe de Travail sur les Communications ; y compris le Rapport du Secrétariat sur l'admission administrative des Communications, le Rapport sur l'Audit des Communications ;
 - ii. Rapport de la réunion du Groupe de Travail sur les Questions Spécifiques relatives au travail de la Commission ; y compris la note conceptuelle sur un cadre global pour le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission aux États parties ;
 - iii. Rapport de la réunion du Comité Consultatif chargé des Affaires relatives au Budget et au Personnel ; y compris le plan de travail et le budget 2024 ;
 - iv. Rapport de la réunion du Comité sur les Résolutions.
8. La Commission a en outre examiné et adopté les Observations finales sur les Rapports périodiques ci-après :
 - i. Sixième rapport périodique de l'Ouganda 2013-2022 ; et
 - ii. Deuxième rapport périodique de l'Érythrée 2017-2020.
9. En ce qui concerne les Communications, la Commission a examiné et adopté un nombre total de treize (13) décisions comme suit :
 - i. Sept (7) Communications sur le Fond, dont une pour laquelle la décision finale a été renvoyée à la session prochaine ;
 - ii. Six (6) Communications sur la Recevabilité, dont quatre (4) déclarées recevables et deux (2) déclarées irrecevables ;
10. S'agissant des Résolutions, la Commission a examiné et adopté les quatre (4) Résolutions suivantes, qui seront publiées sur le site web de la Commission www.achpr.au.int :
 - i. Résolution sur l'élaboration des lignes directrices sur la protection des droits des travailleurs du secteur de l'économie informelle en Afrique
 - ii. Résolution sur les censures d'Internet et les élections en Afrique ;



- iii. Résolution portant réalisation d'une Étude sur l'état de mise en œuvre des Instruments juridiques non contraignants de la CADHP sur l'accès à l'information en Afrique ;
 - iv. Résolution sur la nécessité de prendre des mesures pour réduire les déplacements internes forcés en Afrique ; et
 - v. Résolution sur la prorogation du délai pour mener une Étude sur les Exécutions Extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires en Afrique - CADHP/Res.519 (LXXI)
11. La Commission a examiné et adopté avec amendements l'étude relative à l'impact de l'application des lois sur les droits de l'homme des demandeurs d'asile, des réfugiés et des migrants en Afrique.
12. La Commission a tenu des consultations avec les partenaires relativement à l'étude sur les prisons et l'étude sur les alternatives à l'emprisonnement. La Commission a ouï pour information les documents et questions diverses ci-après :
- i. Le document sur l'initiative de l'AGA sur l'harmonisation des rapports des États / Examen des rapports des mécanismes spéciaux de l'intersession (modèle) ;
 - ii. Les méthodes de travail établies pour le traitement des invitations à la Commission sur des questions thématiques ;
 - iii. La relation entre la CADHP et les parties prenantes (États et ONG) ; et
 - iv. Mise à jour sur la discussion sur la feuille de route d'Addis-Abeba.
13. La Commission a examiné et décidé de renvoyer à la prochaine session, l'adoption du Rapport sur la mission de promotion en Tanzanie. Elle a décidé de même pour le document sur les méthodes de travail pour la coordination des activités intersessions des Commissaires.
14. La Commission a aussi célébré, ce 8 mars, Journée Internationale des Droits de la Femme. Elle a saisi cette opportunité pour rendre un vibrant hommage à toutes les femmes participant aux travaux de sa présente 78^{ème} session ordinaire. La traditionnelle déclaration spéciale de la Rapporteuse Spéciale de la Commission sur les Droits de la Femme en Afrique a été publiée sur le site de la Commission.
15. La 79^{ème} Session ordinaire de la Commission se tiendra aux dates et lieu qui seront prochainement annoncés par la Commission.

Fait le 8 mars 2024